



**MAIRIE**

**69870- POULE LES ECHARMEAUX**

Tél : 04.74.03.64.48

[secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

## **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Excusée : BARBERET Annie pouvoir à CHAMPALE Aymeric ;

Secrétaire de Séance : PEREZ Sonia

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 19 novembre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Travaux de voirie ; Admission en non-valeur ; Rénovation salle municipale présentation d'un avenant lot électricité. Le conseil municipal accepte.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

- 1- RPQS 2020 Service Déchets : Monsieur le Maire rappelle que le rapport rédigé par la COR a été transmis à tous les conseillers. Il expose : le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014. En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés. En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes. La COR assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr.) et des emballages recyclables, le SYTRAIVAL assure l'élimination et le traitement de ces déchets. Sur la commune, 13 points de collecte (PAV), pour 17 bacs OMr, 14 bacs Emballages, 6 bacs verre et 5 journaux. Monsieur le Maire donne lecture de l'évolution des quantités de déchets entre 2019 et 2020. La collecte en déchetterie a augmenté de 10,18 %, avec une moyenne de 363 kg/an/usager. Le service déchets de la COR présente un résultat budgétaire de fonctionnement 2020 de – 425 636,55 €. Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des emballages sont en deça des références régionales. Le coût de traitement des papiers a augmenté car les cours du marché étant au plus bas en 2020, la vente de ce matériau ne permettait plus de couvrir les frais de collecte et de tri-conditionnement. Le coût à la tonne des déchets collectés en déchetterie a subi une augmentation (87,69 € HT en 2019 et 130,63 € HT en 2020). D'une part, les volumes collectés ont fortement augmentés. D'autre part, les déchetteries ont subi une hausse des coûts de gestion des encombrants et du bois, liée au contexte national et local (quotas des centres d'enfouissement, chute des exportations de matières premières de recyclage et saturation de filières notamment). Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce rapport. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-13, L.2224-17-1, D.2224-1 et suivants ; Vu l'avis de la Commission consultation des services publics locaux (CCSPL) en date du 15 septembre 2021 ; Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, n° COR 2021-295 du 23 septembre 2021 approuvant le RPQS Gestion des Déchets 2020 ; Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets pour l'année 2020 ; Le conseil municipal, lecture faite du rapport par Monsieur Aymeric CHAMPALE, Maire, après avoir délibéré et procédé au vote, décide d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public déchets pour l'année 2020 et met à disposition du public le présent rapport.

### **URBANISME**

- 2- Droit de préemption : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle AB 436 (5m2 à détacher) située 11 petite rue.

### **VIE COMMUNALE**

- 3- Proposition d'un marché Place de l'Eglise : Madame Croisat informe que la commune a été sollicitée par un primeur pour s'installer sur la place de l'église le dimanche matin. Il souhaite s'installer à partir de janvier 2022. Un contact a été pris avec les forains du col des Echarmeaux pour les informer. Monsieur le Maire a contacté la mairie de Chenelette pour les informer compte tenu de leur marché qui se tient également le dimanche matin. Le conseil municipal de Chenelette a voté contre l'installation d'un primeur à Poule les Echarmeaux. Les conseillers précisent qu'un certain nombre de personnes habitant la commune n'ont aucun moyen de locomotion pour se rendre soit au marché du Col ou celui de Chenelette. Le conseil municipal, après discussion, à la majorité (2 contres, 12 pour) accepte l'installation d'un primeur le dimanche matin sur la Place de l'Eglise.

## FINANCES

- 4- Etat des restes à réaliser : Monsieur le Maire expose : les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées et non mandatées. L'état des RAR ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée, car les crédits y figurant ont déjà été adoptés antérieurement. C'est une information donnée à l'assemblée. Les dépenses d'investissement reportées s'élèvent à 200 377,78 € et les recettes à 76 468,63 €.
- 5- Mandatement des dépenses avant vote du budget 2022 : Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ». Pour mémoire les dépenses budgétisées d'investissement 2021 s'élèvent au total à 405 404 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 101 351 €. Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite d'un montant de 101 351 €, selon la répartition ajustée suivante : Chapitre 20 : 10 000 € ; Chapitre 21 : 91 351 €. Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ; Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2022 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 101 351 € dont 10 000 € sur le chapitre 20 et 91 351 € sur le Chapitre 21.
- 6- Admission en non-valeur : Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 19 novembre 2021, le conseil municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2019 pour un montant total de 443,09 € ayant pour objet le non-paiement de la location de la licence IV à Monsieur Piegay Gatien. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## VOIRIE

- 7- Travaux d'aménagement sécuritaire : Monsieur Desmonceaux rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Département du Rhône. Par courrier en date du 16 novembre 2021, le Préfet du Rhône nous informe qu'un montant de 17 000 € a été attribué à la commune dans le cadre de la répartition des amendes de police. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents s'engage à exécuter les travaux d'aménagement sécuritaire et accepte la subvention d'un montant de 17 000 € provenant de la répartition des amendes de police.  
Au titre des amendes de police, Monsieur Desmonceaux rappelle que la barrière du pont SNCF situé Le Crozet, a été réparée pour un coût de 5 784€. Il informe que nous avons reçu deux devis concernant les travaux d'aménagement sécuritaire de la Rue des Écoles, et en donne lecture : Entreprise Eiffage = 28 790 € ht ; Entreprise Thivend = 29 399,10 € ht. Le devis de l'entreprise Thivend prévoit en plus un constat d'huissier ainsi que les panneaux signalétiques. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Thivend d'un montant de 29 399,10 € ht.

## BÂTIMENTS

- 8- Rénovation Salle Municipale : Madame Labrosse informe que la société OPH a débuté l'isolation par l'extérieur. Toujours en attente du devis de la trappe anti-feu.
- 9- Rénovation salle municipale avenant : Monsieur le Maire présente l'un avenant de l'entreprise Watt Solution, lot électricité d'un montant de 1 378,09 € ht ce qui porte le marché à 14 420,09 € ht. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- 10- Agence Postale Communale : Monsieur le Maire informe que Mme Justin, adjoint administratif responsable de l'agence postale, intégrera une formation au métier de secrétaire de mairie à compter du 3 janvier jusqu'au 10 juin 2022. A cet effet, Mme Montillet assurera une permanence. Concernant le remplacement de Mme Justin au service cantine, une réflexion est en cours.
- 11- Repas de Noël des enfants : Monsieur le Maire remercie la commission affaires scolaires pour leur participation. Le personnel communal participant au travail de la cantine, a participé au repas. Le spectacle de magie a été très apprécié.
- 12- Noël des anciens : Monsieur le Maire informe que le repas prévu le 18 décembre a été annulé en raison de la crise sanitaire. Des bons d'achat sont donc distribués.
- 13- Embellissement : remerciements et félicitations à toute la commission pour les décorations de Noël.

Séance levée à 20 h 22